*En-tête de l’organisme de formation*

CONVENTION DE FORMATION professionnelle

**Entre les soussignés** :

1 -.Organisme de formation (dénomination et adresse) :

Enregistré sous le n° de déclaration d’activité :

auprès du préfet de région :

représenté par :

2 – L’entreprise (raison sociale du co-contractant - dénomination et adresse) :

représentée par :

Est conclue la convention suivante :

**Article 1 :**

L’organisme de formation organise l’action de formation suivante :

1 - Intitulé :

2 - Nature de l’action au sens de l’article L.6313-1 du code du travail :

3 – Dates de l’action de formation :

4 - Durée et horaires de l’action de formation :

5 - Lieu de l’action de formation  (adresse complète) :

6 - Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) :

7 - Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte…) :

8 - Nature de la sanction de l’action de formation et modalités d’évaluation jalonnant ou terminant la formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu…) :

9 - Effectif de l’action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) :

10 - Moyen de contrôle de l’assiduité (attestation d’assiduité + feuilles d’émargement pour les formations en présentiel / attestation d’assiduité + relevé de connexion pour les formations à distance) : …………………………………………………………………………………...

**Article 2:**

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s’engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T.……… x …….. stagiaire(s) = € H.T.

Soit un total de : € H.T.

TVA (ou net de taxes en cas d’exonération de TVA – formulaire 3511) : €

TOTAL GENERAL : € T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : €

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : €

**Article 3:** (conseillé) CLAUSE DE DEDIT:

(Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d’inexécution totale ou partielle de la prestation de formation)

**Article 4:**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l’entreprise.

Fait en double exemplaire à :

Le :

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’entreprise(signature, nom et qualité du signataire)Cachet de l’entreprise | Pour l’organisme de formation(signature, nom et qualité du signataire)Cachet de l’organisme |

|  |  |
| --- | --- |
| 🛈 | Ce modèle de convention de formation, donné à titre d’exemple, intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document (article L.6353-2 et R.6353-1 du Code du travail). Ce document est à établir sur du papier à en-tête de l’organisme de formation en double exemplaire. |